

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12 octobre 2021

Dossier complet le :

14 octobre 2021

N° d'enregistrement :

F. 974.12.P.00383

1. Intitulé du projet

>Construction d'une centrale photovoltaïque en ombrières sur le site du Marché de Gros de Saint-Pierre.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TotalEnergies Renouvelables France SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Arnaud DE LA HOGUE, Responsable de l'Agence de l'Océan Indien

RCS / SIRET

4 3 4 8 3 6 2 7 6 0 0 3 6 1

Forme juridique

Société par Actions Simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
-Catégorie 30 : "Ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire".	>Installations sur ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

>Le projet a pour but la construction d'une centrale photovoltaïque sur ombrières destinée à la production d'électricité. Ces ombrières de parking seront implantées sur le site du Marché de Gros de Saint-Pierre.

-La puissance de l'installation prévue est d'environ 4.4MWc.

-Le site sera équipé de 4 ombrières.

>Le projet permettra la production d'une énergie décarbonée tout en offrant un confort d'usage aux utilisateurs du site. Les ombrières apporteront:

-Une protection pertinente et efficace contre les conditions climatiques (forte chaleur et forte pluie notamment).

-Un confort thermique pour les usagers du site avec une baisse de la température à travers la création d'un ombrage.

>TotalEnergies développe et met en oeuvre ce projet avec la collaboration et le soutien du propriétaire du site qui est à la commune de Saint-Pierre (97 410).

4.2 Objectifs du projet

- >Le projet a comme objectif d'améliorer nettement les conditions d'utilisation du site par les utilisateurs à travers:
 - L'apport d'un ombrage important qui réduira l'ensoleillement et donc la température sur le site;
 - La création d'une protection efficace contre les épisodes de pluies et de fortes précipitations;
 - La mise en place d'un système d'éclairage performant et correspondant aux normes standards sur de tel site;
- >Le projet a réussi à être parfaitement dimensionné pour répondre à l'ensemble des contraintes des professionnels sur site;
- >Le projet prévoit aussi la réalisation d'une installation photovoltaïque en injection sur le réseau de distribution publique.
- >Les ombrières photovoltaïques permettront la création d'environ 6 160MWh d'énergie propre chaque année. Soit l'équivalent de la consommation de 4 368 habitants de La Réunion et permettra d'éviter annuellement l'émission de 4 429 t eq-CO2.
- >La mise en oeuvre du projet répond aux objectifs:
 - de la loi de Transition Ecologique qui prévoit un mix électrique à 100% à partir d'énergies renouvelables à horizon 2030
 - de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) à La Réunion qui vise au déploiement de près de 250 MWc à 300 MWc de moyen production d'énergie issue du photovoltaïque d'ici à 2028.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

>L'ensemble des travaux pourra être réalisé par tranches afin de garantir la bonne utilisation du parking les jours de marché sans enlever d'emplacements alloués aux exposants. Les principales phases de travaux pour la mise en place des ombrières du Marché de Gros sont:

- Clôture du chantier;
- Installation une base vie pour les ouvriers du chantier et une aire de stockage pour accueillir les équipements;
- Mise en place des locaux techniques avec réalisation d'un léger terrassement si nécessaire et creusement des tranchées pour le réseau électrique;
- Pose des structures ombrières suite à la création des fondations et qui se terminera par la pose des modules;
- Câblage et raccordement de la centrale au réseau de distribution;
- Remise en état de l'enrobé des zones concernées par le projet;
- Mise sous tension et réalisation des essais avant la mise en service.

>Les travaux pour la mise en place des ombrières photovoltaïques du Marché de Gros sont estimés à environ 8 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

>La mise en place des ombrières photovoltaïques du Marché de Gros valorisera les places de parking du site dans son ensemble;

>La centrale ne perturbera pas le flux habituel des camions sur site ainsi que son bon fonctionnement

>La durée d'exploitation prévue est de 30 années à compter de la mise en service sur le réseau de distribution;

>Aucune présence humaine permanente n'est nécessaire car le contrôle du site est réalisé 24h/24 par du monitoring. Seules quelques visites préventives seront nécessaires au cours de l'année et les techniciens réaliseront les opérations de maintenance courante.

>Les opérations de maintenance curatives seront prévues et pilotées par l'équipe exploitation.

>Les ombrières apporteront un confort supplémentaires aux exposants du Marché de Gros ainsi qu'aux visiteurs. Elles apporteront l'éclairage requis pour un tel site puis apporteront une protection contre l'ensoleillement et les précipitations.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

>Procédure nécessaire:

-Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
>Superficie totale du terrain :	-31 152 m ²
>Superficie totale de couverture des ombrières :	-22 132 m ²
>Hauteur minimum des structures:	-5.5 m
>Hauteur maximum des structures:	-7.3 m
>Puissance prévue:	-4.4 MWc

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

ZONE INDUSTRIELLE N°3
43 Avenue Charles Isautier
97410 Saint-Pierre
France

Coordonnées géographiques¹Long. 21 ° 18 ' 47 " 36 Lat. 55 ° 27 ' 17 " 62

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>Le site est situé à: -2 km d'une ZNIEFF de type 1 de Pierrefonds; - 2.4 km d'une ZNIEFF Marine de type 2 de Saint-Pierre; -2.6 km d'une ZNIEFF de type 2 de Cilaos et Vallée
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>Le site est situé à 12.8 km de la zone de protection de Bras de La Plaine.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	>Le projet se situe sur la commune littorale de la ville de Saint-Pierre. >La distance du projet est de 1.7 km au littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>Le site est situé à plus de 3 km de l'aire d'adhésion au Parc National
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	>Plan de prévention du bruit dans l'environnement approuvé le 21 août 2018; >Arrêté n°2014-3752/SG/DRTCV du 16 juin 2014 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestre; >Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Saint-Pierre - Pierrefonds approuvé le 29 mars 2017; >Le projet est en dehors des zones d'enjeux.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>Le site est en dehors de l'aire du Bien classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et de son aire tampon.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	>PPRN inondation et mouvement de terrain; >PPRN littoral; >PPRN inondation et mouvement de terrain du 1er avril 2016; >PPRN littoral du 24 septembre 2018.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	>Arrêté préfectoral 2019-132/SG/DRECV du 21 janvier 2019; >Le projet est situé à l'intérieur du périmètre de la masse d'eau souterraine classée en ZRE des formations volcaniques et volcano-sédimentaires du littoral de Pierrefonds-Saint Pierre.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>Le projet est situé à 0.560 km du périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau le plus proche (captage du "Forage La Vallée").
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>La directive européenne "Natura 2000" ne s'applique pas dans les départements d'Outre-Mer.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>Le projet est hors du périmètre des sites classés à La Réunion. >Il est situé à plus de 2 km de l'aire d'adhésion du Parc National.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>La pluviométrie dans le secteur suffit au nettoyage naturel des panneaux photovoltaïques. Aucun prélèvement ne sera nécessaire pour l'activité solaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>Aucune modification.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	>Aucune piste interne n'est attendue, donc pas de travaux spécifiques. >Les seuls enrochements qui pourraient émerger durant les travaux (pour la partie fondation) seront évacués et pourront être valorisés ex-situ.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>L'emprise actuelle du projet est entièrement anthropisé. >Le site actuel est un parking bétonné sur l'intégralité de sa surface. >Le parking du Marché de Gros est entouré de construction (bâtiments, routes et habitations). >Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbation, dégradations ou destructions de la biodiversité existante, l'impact sur la biodiversité est nul. De plus, l'installation des ombrières ne nécessite pas de lourds travaux et l'impact sur le sol entièrement bétonné sera également non significatif.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>>Le site est à 12.8 km de la zone de protection de Bras de La Plaine;</p> <p>>Le site se situe à plus de 2 km de zonages environnementaux(ZNIEFF, Parc national...). L'impact sur la biodiversité est jugé non significatif;</p> <p>>Le projet est en dehors des zones de protection de monuments historiques (Villa Créole du Domaine de Vallée et Cheminée Mon Repos 2);</p> <p>>Le projet se situe à l'extrémité d'une zone de protection "cheminée Mon Repos 1" au titre des abords de monuments historiques. Cependant il n'existe aucune co-visibilité entre le parking du Marché de Gros et ce site.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>Le projet étant sur un site entièrement anthropisé, par conséquent il n'engendre pas la moindre consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers et maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>Non concerné.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>Non concerné.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>Le projet n'engendre aucune nuisance, onde ou radiation.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>>Augmentation légère du trafic durant la phase de construction qui durera 8 mois.</p> <p>>Pendant la phase d'exploitation, le trafic actuel ne connaîtra aucune incidence.</p>
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>La phase de chantier sera temporairement source de bruit. La phase de mise en place des structures dans le sol (avec le plus d'effet sonore attendu) durera moins de 2 mois.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>>En phase d'exploitation aucune émergence n'est attendue.</p> <p>>Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>Aucune nuisance olfactive.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>Aucune vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	>Le projet sera concerné par la mise en place de luminaire sous les structures porteuses. >Les normes d'éclairage en vigueur seront respectées et les critères de luminosités optimales seront respectés.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>De la poussière pourrait être temporairement générée durant la phase de mise en place des structures porteuses dans le sol. Si de tels observations sont faites, des mesures d'évitement pourront être mises en place (arrosage). >Le projet ne prévoit pas de rejets polluants.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	>Le parking du Marché de Gros est entièrement bétonné ce qui entraine l'évacuation des eaux de pluies vers un exutoire artificiel. >La mise en place des ombrières n'entraînera pas de rejet supplémentaire d'eau ou d'autres liquides. >La mise en place des ombrières ne perturbera pas les écoulements des eaux pluviales. Le sol est bétonné, par conséquent les eaux de pluies continueront à s'évacuer par l'exutoire en place actuellement.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	>Aucun déchets dangereux n'est produit. >La phase construction générera des déchets parmi lesquels les déchets verts, les déchets issus des emballages et les déchets "ménagers". >La phase d'exploitation générera des déchets parmi lesquels des déchets électriques en cas de pièces défectueuses. >Les déchets seront triés selon leurs catégories pour être collectés puis traités dans les filières de traitement et de valorisation locales existantes.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>>Le patrimoine architectural, culturel et archéologique n'est pas concerné.</p> <p>>Le site est enclavé dans une zone industrielle avec des bâtiments et des parkings industriels sur l'ensemble de son pourtour proche.</p> <p>>Le site n'est pas visible depuis la RN1 qui passe au sud du site, ni depuis les différents chemins d'accès puisqu'il est enclavé par des bâtiments industriels</p> <p>>Zone complètement anthropisée donc impact nul sur le paysage.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>>Les ombrières du Marché de Gros de Saint-Pierre n'engendrera aucune modification sur les activités humaines. Globalement, le projet s'inscrit dans une logique de développement durable et aura des impacts positifs sur l'activité sans modifier l'usage du sol:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Apport d'un confort nouveau aux usagers (ombre, éclairage, protection contre la pluie); -Implantation sur des surfaces déjà bétonnés; -Développement des énergies renouvelables.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

>Dans le cadre d'un projet photovoltaïque, les principaux effets cumulés sont relatifs à:

- La modification du paysage;
- La perte d'espaces naturels, agricoles ou forestiers et les enjeux biodiversité;
- La production électrique.

>Le projet se situe dans une zone entièrement anthropisée complètement enclavée autour de bâtiments et parkings à usage industriel De plus, il n'existe pas de visibilité depuis la RN1 ou les chemins d'accès. Il n'y a pas de co-visibilité avec des monuments historiques.

L'impact est non significatif sur le paysage;

Aucune pertes d'espaces agricoles ne sera observée. Aucun défrichement ne sera réalisé. L'impact sur la biodiversité est nul et non significatif.

>En se référant aux objectifs de la PPE, la mise en place d'ombrières engendrant une énergie renouvelable répondra pleinement aux attentes en terme de développement des EnRs.

>Le projet a un effet positif sur la qualité de l'air et la production d'énergie renouvelable et participe aux objectifs du plan climat air énergie territorial (PCAET) porté par la communauté intercommunal des villes solidaires (CIVIS) - (avis n°MRAE 2020AREU7 du 14 décembre 2020).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

> Rappelons que la vocation du parking du Marché de Gros est pleinement conservée.

> Des mesures d'évitement spontanées sont proposées:

- arrosage du sol si des émissions de poussières sont observées durant le chantier;
- absence d'éclairage et de travaux nocturnes;
- absence de câbles aériens.

> Le projet présente des enjeux nuls à très faibles.

> Les impacts en phase chantier et démantèlement sont très faibles voire nuls et des mesures spontanées d'évitement et de réduction des effets sont prévus sur le milieu humain;

> Il n'est pas attendu d'impact en phase d'exploitation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

> Le projet prétend à être dispensé d'évaluation environnementale:

- le projet se situe en dehors de zone classée ou protégée;
- l'analyse du milieu naturel met en évidence un intérêt nul et l'absence d'enjeu de conservation;
- le projet ne présente pas d'enjeux significatifs;
- des mesures (évitement et réduction) spontanées sont proposées et permettent de réduire les effets;
- le projet ne changera pas la vocation "industrielle" de la zone et interviendra sur un site entièrement bétonné;
- le projet aura un impact positif sur le milieu humain avec des meilleures conditions pour les exploitants du Marché de Gros;
- le projet permettra de produire de l'électricité d'origine renouvelable et réduire l'émission de gaz à effet de serre.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

>Annexe 6 : Présentation des mesures concernant l'environnement et la sécurité du projet d'ombrières.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint-Denis

le, 07/10/2021

Signature

Arnaud DE LA HOGUE
Responsable Agence Océan Indien

